

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine PICARD, Maire.

Date de la convocation : 12/02/2026

Membres présents : BERNIGAUD Henri, BOUILLOUX Louis, COMTET Isabelle, DAMIANS Michel, DEMANGE Guillaume, GUILLOT Rémy, PACOUD Claudine, PELUS Yohann, PERROT Dominique, PICARD Catherine, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny

Membres excusés : CHAPUIS Audrey

Absents :

Nombre de membres : exercice : 13 - Présents : 12 - Votants : 12

Secrétaire de séance : Claudine PACOUD

Délibération 2026-02-26 03 (7.1) : Reprise anticipée des résultats 2025 et affectation au budget 2026

Madame le Maire expose au conseil municipal que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU).

Suite à un incident technique du système informatique de la Direction Générale des Finances Publiques qui perdure depuis le 5 février 2026, le service de gestion comptable n'a pas pu valider le CFU définitif. Dans ce cas, l'instruction comptable M57 permet de reporter au budget, de manière anticipée et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procèdera à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Les résultats 2025 sont les suivants :

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2025	577 050,15
Dépenses de fonctionnement 2025	459 821,62
Résultat de l'exercice - Excédent de fonctionnement	117 228,53
Résultats antérieurs reportés (002 RF au BP 2025)	184 053,60
Résultat cumulé au 31/12/2025 - Résultat à affecter	301 282,13
Section d'Investissement	
Recettes d'investissement 2025	417 482,72
Dépenses d'investissement 2025	304 903,34
Résultat de l'exercice - Excédent d'investissement	112 579,38
Résultats antérieurs reportés (001 DI au BP 2025)	-70 499,21
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>+ 42 080,17</i>

Madame le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2025 au budget 2026 de la manière suivante :
Considérant l'excédent de fonctionnement :

- d'inscrire la somme de 301 282,13 € au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté
- d'inscrire la somme de 42 080,17 € au compte 001 – Excédent d'investissement reporté
-

COMMUNE DE ST DIDIER D'AUSSIAT

CANTON D'ATTIGNAT

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

N° 2026-02-26 03

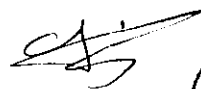
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

APPROUVE les résultats de l'exercice 2025

ADOpte pour le budget primitif 2026 la reprise anticipée des résultats, à savoir

- d'inscrire la somme de 301 282,13 € au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté
- d'inscrire la somme de 42 080,17 € au compte 001 – Excédent d'investissement reporté

Le Maire
Catherine PICARD



Certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture, le 02/03/2026

Et de sa publication, le 02/03/2026